



# Rapport d'orientations budgétaires

relatif à l'exercice 2023



## SOMMAIRE

---

SOMMAIRE .....	2
I – CONTEXTE ECONOMIQUE ET SOCIAL .....	3
II – ANALYSE FINANCIERE ET PROSPECTIVE BUDGETAIRE .....	4
1. Le budget 2022 en exécution, nouvelle base de la prospective budgétaire SYCLUM.....	4
2. La prospective financière .....	7
III – PROJETS ET INVESTISSEMENTS A LA FIN DU MANDAT .....	11
IV - ETAT DE LA DETTE .....	13
V - CONCLUSION.....	15



## I – CONTEXTE ECONOMIQUE ET SOCIAL

---

### 1. Le contexte macroéconomique et social national :

Le premier budget de SYCLUM (exercice 2022) s'est exécuté dans la spirale inflationniste qui a touché tous les opérateurs économiques (7% environ sur l'année civile). Cet indicateur devrait légèrement baisser en 2023 mais demeurer cependant élevé.

A cela, se rajoute une contraction de l'offre de crédit intermédié compromettant partiellement les investissements décidés.

Enfin, les employeurs privés et publics font face, dans beaucoup de branches et de métiers, à une pénurie de main d'œuvre compromettant les recrutements et de fait la capacité à court ou moyen terme à rendre un service de qualité et en quantité suffisante.

Au niveau national, le service public de gestion des déchets ménagers est également impacté. Une enquête d'Amorce sur l'augmentation des coûts en ce début d'année 2023 parue le 16/02/2023 révèle que les établissements en charge de la collecte constatent une augmentation entre 6 et 15% et ceux en charge du traitement entre 6 et 20%.

### 2. Le contexte budgétaire et financier à SYCLUM :

L'établissement n'a pu que subir ce contexte inflationniste, ressenti au niveau des achats directs (carburant notamment) et des charges de personnel (augmentation de la valeur du point) sans pouvoir compenser sur ses recettes. Les difficultés de recrutement mais aussi quelques décalages voulus et une marge anticipée au 022 ont permis toutefois de demeurer, pour tous les chapitres, dans l'autorisation budgétaire votée au budget primitif.

S'agissant des contrats de commande publique, les effets impacteront nettement plus le budget 2023 par le biais des nouveaux contrats, mais aussi par les demandes de compensation réclamées dès 2022 par certains cocontractants de SYCLUM au titre de l'imprévision (cf. circulaire Premier Ministre de mars 2022).

Enfin, SYCLUM a pour ambition depuis sa création de renforcer sa politique de réduction des déchets ménagers résiduels, enjeu majeur pour une maîtrise des coûts sur les années à venir. Dès le début de l'exercice 2022, l'établissement a commencé à se donner les moyens d'atteindre cet objectif ambitieux. Cet effort, absorbé financièrement en 2022 par les excédents antérieurs, devra se poursuivre sur les 3 exercices à venir, mais en étant financé par des recettes réelles. Rappelons si besoin que sans réduction significative des tonnages de déchets à la destruction, outre l'aberration écologique que cela représentera, c'est également le coût à venir qui deviendra explosif.

### 3. Quatre scénarii pour définir une ambition politique

La nécessité de réduire les tonnages de déchets et d'augmenter les performances de tri est aujourd'hui actée par l'ensemble de la classe politique locale et en cela, le projet de modification des collectes entamé par SYCLUM est unanimement salué et soutenu.

Dans le contexte inflationniste actuel, les élus gardent à l'esprit la nécessité de maîtriser les coûts et limiter les augmentations fiscales. Pour les aider à positionner le curseur sur le niveau de financement du service par la TEOM, quatre scénarii ont été étudiés (voir détails en annexe 1).



### Les scénarii :

- ✚ Scénario 0 : le scénario du statu quo, sans le projet de réorganisation des collectes.
- ✚ Scénario 1 : le scénario qui colle au plus près de l'inflation tout en conservant les projets du syndicat, à condition d'obtenir les financements.
- ✚ Scénario 2 qui vise à retrouver un épargne brute positive en réduisant au maximum l'impact sur les participations des EPCI.
- ✚ Scénario 3 qui présente la situation optimum pour SYCLUM qui tend à retrouver des capacités et une santé financière durable.

Une concertation menée avec les responsables de chaque EPCI s'est déroulée de mi-décembre 2022 à mi-février 2023 afin de trouver un consensus.

Les élus de SYCLUM souhaitaient à minima que le scénario 2 soit retenu afin de rétablir la santé financière du syndicat et de mener à termes les projets engagés pour maîtriser rapidement les coûts de fonctionnement d'ores et déjà annoncés.

Les élus des EPCI ont à l'unanimité choisi le scénario 1 qui correspond à l'augmentation des bases et n'impacte pas les taux de TEOM.

Bien que défavorable à ce choix, le bureau exécutif de SYCLUM a décidé de présenter le rapport d'orientation budgétaire 2023 selon le scénario 1. Les autres scénarii sont présentés en annexe.

## **II – ANALYSE FINANCIERE ET PROSPECTIVE BUDGETAIRE**

---

L'année 2022 étant celle du premier exercice de SYCLUM, il est impossible d'effectuer une analyse rétrospective pour en dégager des dynamiques. L'exécution budgétaire 2022 doit donc être la base de la prospective financière de SYCLUM, compte tenu des politiques décidées et des projets qui en découlent. Il est donc important, pour amorcer tout débat, d'analyser cette exécution à l'aune des décisions politiques.

### **1. Le budget 2022 en exécution, nouvelle base de la prospective budgétaire SYCLUM**

#### 1.1. La section de fonctionnement

En fonctionnement, les dépenses et les recettes s'équilibraient lors du vote à hauteur 20 982 K€. Néanmoins, cet équilibre tenait sur l'affectation en recettes de 1866 K€ d'excédents cumulés. En exécution réelle, les dépenses se situent à 19 506 K€ pour 18 972 K€ de recettes. L'excédent affecté de 1 866 K€ devra donc être diminué de 534 K€ en entrée 2023 passant à 1 332 K€.

Cette « consommation » de l'excédent budgétaire antérieur provient de l'écart entre la prospective établie par le cabinet KPMG en 2020 et la réalité de SYCLUM depuis sa création.

Cet écart, par chapitre budgétaire, se ventile comme suit :

Fonctionnement	SYCLUM 2022	KPMG 2022
----------------	-------------	-----------

Dépenses réelles	18 887	17 431
011	8 154	7 783
012	5 132	4 596
65	5 497	5 013
66	61	39
67	43	-

Recettes réelles	18 899	18 096
013	130	
70	1 817	1 247
74	16 771	16 804
75	56	26
77	125	19

Epargne Brute	12	665
Remb. capital emprunt	403	327
Epargne nette	-391	338

Préalablement, notons que 476 K€ de dépenses (383 K€ sur le chapitre 011 et 93 K€ sur le chapitre 65) sont des dépenses de 2021 non rattachables du fait de la suppression des syndicats préexistants.

L'établissement de la prospective par le cabinet n'intégrait pas l'intégralité de l'organigramme cible du futur établissement, ni les projets visant à moyen terme à une réduction des déchets à incinérer. Ces projets sont :

- La création d'un service de réduction des déchets (+ 250 K€ en charge de personnel)
- La sensibilisation lors des distributions de bacs jaunes dans les communes (+ 15 K€ en 2022, + 175 K€ en 2023)
- Communication sur les projets de SYCLUM (+ 100 K€ sur les charges à caractère général)

En outre, la prospective de 2020 ne pouvait intégrer des dépenses supplémentaires liées au contexte inflationniste précédemment décrit et qui ont pesé :

- Sur les charges à caractère général (carburant notamment pour + 195 K€)
- Sur les charges de personnel (augmentation mécanique de la masse salariale pour 90 K€ liée à la revalorisation du point d'indice en juillet 2022).

Enfin, la prospective prévoyait une réduction linéaire et constante des volumes de déchets à l'incinération jusqu'en 2026, pour compenser l'augmentation de la TGAP, mais ce n'est qu'en



facilitant le geste de tri et en communiquant régulièrement que ce résultat pourra être obtenu, d'où les projets mis en œuvre dès 2022. L'écart sur ce chapitre s'élève à 490 K€.

En revanche, la principale recette (participations des EPCI) et la seule qui est non volatile, a été calée sur cette prospective en dépenses. Il en résulte donc un déséquilibre en exécution sur la section de fonctionnement et de fait, un prélèvement conséquent sur les excédents. A terme, ce déséquilibre remet en question les investissements mais également les projets destinés à réduire le tonnage des déchets.

### 1.2. La section d'investissement

La prospective KPMG prévoyait des investissements à hauteur de 1 M€ par an (estimation faite avant l'étude sur l'optimisation des collectes). Les projets prévus sur le mandat ne peuvent se satisfaire de ce rythme. Rien que pour 2022, les premières dépenses d'équipement se situent à 1,5 M€ (réalisé + RAR).

Les recettes, en dépit de la soulte exceptionnelle de 500 K€ et les amortissements (autofinancement par la section de fonctionnement) sont insuffisantes pour équilibrer la section en exécution. L'excédent cumulé de 1,1 M€ subira donc une ponction substantielle pour se situer à 603 K€ en entrée de budget 2023.

Dépenses réelles	1 234 k€		Recettes réelles	191 k€
Bacs et colonnes	489		FCTVA	151
Petit matériel	150		Subventions	40
Logiciels	17			
Bât, W divers, Etudes	175			
Dépenses financières	403			

Solde opérations d'ordre	547
Résultat exercice SI	-496
Excédents antérieurs reportés	1 100
Résultat cumulé SI	603

L'opération d'investissement la plus couteuse pour cette année et pour les 2 exercices à venir est l'achat de bacs jaunes pour le passage à la collecte en porte à porte et la fourniture de colonnes pour installer des points de collecte de proximité afin de compléter les besoins. Sur les 3 exercices, le montant total avoisinera 6,1 M€.

### 1.3. Ratios d'analyse financière et budgétaire :

Sans intégrer les excédents	Budget 2022	Réalisé 2022
Dépenses réelles	20 346	18 887
Recettes réelles	19 074	18 899
<b>Epargne brute</b>	<b>- 1 272</b>	<b>12</b>
Remboursement capital emprunt	403	403
Epargne nette	- 1 675	- 391
Capital restant dû	3 666	3 262
<b>Capacité de désendettement</b>	<b>Incalculable</b>	<b>300</b>

Le choix d'affecter la totalité des excédents de fonctionnement dans l'équilibre de la section lors de l'élaboration du budget 2022 (hors 600k€ inscrits au 022, dont 75% ont été utilisés) démontre une incapacité à aligner les recettes réelles au niveau des dépenses réelles. L'épargne brute négative rend le calcul de la capacité dynamique de désendettement impossible. Sans l'affectation des excédents l'épargne nette serait négative ce qui rendrait le remboursement de l'annuité de la dette en capital impossible (s'agissant d'une dépense obligatoire, le budget aurait été illégal).

<b>En intégrant les excédents</b>	<b>Budget 2022</b>	<b>Réalisé 2022</b>
Dépenses réelles	20 346	18 887
Recettes réelles	20 940	20 230
<b>Epargne brute</b>	<b>594</b>	<b>1 343</b>
Remboursement capital emprunt	403	403
Epargne nette	191	940
Capital restant dû	3 666	3 262
<b>Capacité de désendettement</b>	<b>6</b>	<b>2</b>

Evidemment, lors de la conception du budget 2022, l'affectation linéaire des excédents de fonctionnement antérieurs, pour 1 866 K€, ont permis d'augmenter les recettes à due proportion. Ainsi, les ratios en entrée d'exercice étaient excellents. Selon un scénario fil de l'eau, la dégradation de ces ratios rendraient irréalizable l'accès à l'emprunt, les projets en cours et compromettraient la mission de SYCLUM.

## 2. La prospective financière

### 2.1. Eléments du budget primitif 2023 :

Pour 2023, les dépenses réelles de fonctionnement sont estimées à 20 849 K€ soit une augmentation, par rapport à l'exécution 2022, de 10,4 %. Elles ont été estimées comme suit :

- Chapitre 011 → Le périmètre des charges courantes (achats directs et contrats de prestations) est impacté par les hausses des indices de révision de prix et les nouveaux contrats signés durant l'automne et qui malgré toutes les précautions ont vu leurs prix s'enflammer. La méthode consiste à partir de l'exécution réelle de l'exercice 2022 à laquelle est appliquée les nouveaux prix et les révisions tout en prenant en compte l'impact du transfert des tonnages des ordures ménagères vers les recyclables. Augmentation du chapitre par rapport au prévisionnel 2022 : +4%
- Chapitre 012 → au réel sur base exécution 2022 auquel on rajoute les effets année pleine ainsi que les mesures nouvelles et une prévision d'augmentation de la valeur du point d'indice de 3,5% sur 11 mois. Augmentation du chapitre par rapport au prévisionnel 2022 : +10%
- Chapitre 65 → base exécution 2022 aux prix 2023 avec une réduction des tonnages liée à l'augmentation du tri et la démarche de réduction des déchets. Diminution du chapitre par rapport au prévisionnel 2022 : -3%
- Chapitre 66 → au réel auquel on rajoute les charges financières d'un emprunt de 1,5 M€ (cf. investissements)

Les dépenses de fonctionnement totales sont estimées à 21 664 k€.

Pour équilibrer le budget, au vu de l'estimation des dépenses et afin de répondre à la demande des EPCI de maintenir l'augmentation des participations à hauteur de 7%, les excédents sont intégralement reportés en fonctionnement pour compenser les dépenses, sans aucune marge de manœuvre.

Avec des recettes réelles estimées à 20 243 k€, l'épargne brute serait de nouveau négative à hauteur de 606 k€ et donc la capacité de désendettement incalculable. Avec une épargne nette négative, SYCLUM ne répondrait pas à l'exigence d'équilibre pour assumer les remboursements des annuités d'emprunt.

Hormis le périmètre des soutiens des éco-organismes qu'il reste à affiner pour le nouveau territoire, et compte tenu de la volatilité des recettes, la participation des EPCI est le seul levier de réajustement. Si les participations 2023 sont bornées à une augmentation inférieure aux besoins pour assurer une santé financière au syndicat alors un réajustement important sera inévitable en 2024 et une nouvelle augmentation soutenue est à prévoir en 2025.

## 2.2. Tableau des effectifs 2023

La réorganisation territoriale de la compétence Déchets sur le Nord Isère a entraîné une structuration du syndicat sans précédent. Les politiques ressources humaines étant très différentes d'un syndicat à l'autre, il a fallu organiser les services en tenant compte du personnel transféré ou pas :

- L'ex-SICTOM de la région de Morestel s'était structuré en services à petite échelle (un service = un responsable) sous la coupe de la Direction générale. Avec un service de collecte en porte à porte en régie, le syndicat était composé à 70% d'agents de collecte.
- L'ex-SICTOM du Guiers avait choisi d'assurer en régie le haut de quai des déchèteries et tous les autres services en prestations, la Direction générale était secondée d'un technicien, d'une secrétaire et d'un agent de sensibilisation.
- Le SMND a la particularité de gérer tous ses services en régie, il a donc transféré les agents de collecte et de déchèteries concernés, mais sans transférer les encadrants et le personnel support.

SYCLUM a dû prendre en compte toutes ces spécificités pour assurer la continuité du service. Avec un doublement du nombre d'agents d'exploitation et un deuxième site à gérer sur un territoire deux fois plus grand, un nouvel organigramme a été travaillé en 2021 (voir annexe 2), mais les premiers recrutements ne sont intervenus que courant 2022.

En 2023, l'effet année pleine pour ces nouveaux postes représente un montant de 305 k€, y compris les agents de sensibilisation qui ont pris leurs fonctions en octobre 2022. Les derniers postes à pourvoir avant de stabiliser les effectifs sont estimés à 95k€ et les situations particulières (remplacement de congé maternité, avancement de grade, reprise à temps complet suite à temps partiel thérapeutique, ...) augmentent le chapitre de 67k€. Au total, ces mesures sont estimées à près de 470k€.

Enfin, suite à la décision soudaine du Gouvernement d'augmenter la valeur du point de l'indice de la fonction publique au 1<sup>er</sup> juillet 2022, la prévision budgétaire du chapitre 012 pour 2023 comprend une majoration de 3,5% du traitement indiciaire sur 11 mois. Cette prévision permet également de s'assurer une marge de manœuvre en cas d'absentéisme ou d'imprévu.





Tableau des effectifs récapitulatif :

Cadres/emplois	catégories (A,B,C)	emplois budgétaires <sup>1</sup>	Effectifs pourvus en équivalent temps plein		durée hebdomadaire de service
			Titulaires	contractuels <sup>3</sup>	
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>					
Attaché principal	A	2	2		TC
Rédacteur	B	2	2		TC
adjoint administratif principal 1ère classe	C	3	3		TC
adjoint administratif principal 2ème classe	C	1	1		TC
adjoint administratif	C	4	4		TC
<b>TOTAL FILIERE ADMINISTRATIVE</b>		<b>12</b>	<b>12</b>	<b>0</b>	
<b>FILIERE ANIMATION</b>					
Adjoint d'animation principal 1ère classe	C	1	1		TC
<b>TOTAL FILIERE ANIMATION</b>		<b>1</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	
<b>FILIERE TECHNIQUE</b>					
Ingénieur principal	A	1	1		TC
ingénieur	A	1	0	1	TC
Technicien principal 1ère classe	B	1	1		TC
Technicien principal 2ème classe	B	1	1		TC
Technicien	B	8	1	5,6	TC
Agent de maîtrise	C	1	1		TC
adjoint technique principal 1ère classe	C	13	11	1	TC
adjoint technique principal 2ème classe	C	7	6,25		TC
adjoint technique	C	62	45,84	12,83	TC
adjoint technique	C	3	2,08		TNC
<b>TOTAL FILIERE TECHNIQUE</b>		<b>98</b>	<b>71,17</b>	<b>20,43</b>	

<b>TOTAL</b>	<b>111</b>	<b>83,17</b>	<b>20,43</b>
--------------	------------	--------------	--------------

<sup>1</sup>emplois budgétaires créées par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité. Les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi,

<sup>2</sup> ETP : équivalent temps plein annuel travaillé,

<sup>3</sup>Contractuels = CDI + contrats projets + remplaçants

## 2.3. Impacts du scénario choisi sur les participations :

	2022	2023	2024	2025	2026
Coût par hab.	95,56 €	102,05 €	113,46 €	119,60 €	119,80 €
Augmentation		6,8%	11,19%	5,41%	0,17%
<b>Balcons du Dauphiné</b>					
Habitants	79 914	80 713	81 520	82 335	83 159
Montant	7 718 k€	8 236 k€	9 249 k€	9 846 k€	9 962 k€
Evolution		6,72%	12,30%	6,46%	1,18%
<b>Vals du Dauphiné</b>					
Habitants	65 592	66 020	66 680	67 347	68 020
Montant	6 232 k€	6 737 k€	7 565 k€	8 054 k€	8 149 k€
Evolution		8,10%	12,30%	6,46%	1,18%
<b>Val Guiers</b>					
Habitants	12 913	12 931	13 060	13 191	13 323
Montant	1 233 998 €	1 319 571 €	1 481 847 €	1 577 578 €	1 596 126 €
Evolution		6,93%	12,30%	6,46%	1,18%

Pour information,

- ✓ le référentiel Auvergne-Rhône-Alpes sur le coût du service en Région annonçait un montant de 104,70 € HT/habitant en 2020.
- ✓ Le magazine « Le Courrier des Maires » précisait dans un article de mai 2022 que le coût moyen du service de gestion des déchets ménagers par habitant en France s'élève à 120 €.

Le choix des EPCI adhérents pour le scénario 1 permet de limiter les augmentations à l'évolution des bases foncières en 2023, mais il apparaît clairement que les besoins seront répercutés sur 2024 avec une augmentation annoncée de 12% minimum en fonction des éléments connus à ce jour, suivie en 2025 d'une nouvelle hausse estimée à plus de 5%.

**Le scénario 1 ne règle rien, il reporte le problème, voire l'amplifie en consommant l'entièreté des excédents sans assurer un minimum de marge en cas d'imprévu.**

## 2.4. La prospective financière et budgétaire en fonctionnement et ratios financiers :

	Réalisé 2022	2023	2024	2025	2026
Dépenses réelles de fonctionnement	18 887 k€	20 849 k€	20 802 k€	20 853 k€	21 414 k€
Recettes réelles de fonctionnement	18 899 k€	20 242 k€	21 749 k€	22 579 k€	22 619 k€
Epargne brute	12 k€	- 606 k€	946 k€	1 726 k€	1 204 k€
Epargne nette	- 390 k€	- 1 154 k€	276 k€	786 k€	329 k€
Capital restant dû	3 666 k€	4 404 k €	5 144 k €	9 513 k €	8 649 k€
Capacité de désendettement		Incalculable	5	6	7



En ce qui concerne l'exercice 2023, il apparaît deux points importants :

1. L'épargne brute négative présente un risque de ne pas obtenir les soutiens des banques pour l'emprunt nécessaire au financement du projet
2. L'épargne nette négative ne permet pas de couvrir les annuités d'emprunt.

Cette prospective montre clairement que ce scénario entraîne une hausse obligatoire des recettes réelles en 2024, qui se traduira par une augmentation irrémédiable des participations pour compenser la disparition des excédents.

### III – PROJETS ET INVESTISSEMENTS A LA FIN DU MANDAT

---

D'ici la fin du mandat, les élus de SYCLUM souhaitent mener trois grands projets :

1. Réorganiser et optimiser les collectes afin d'améliorer les performances de tri et réduire les quantités de déchets produites par les ménages ;
2. Aménager les sites d'Arandon-Passins et Rochetoirin pour rendre les conditions de travail des agents acceptables ;
3. Instaurer un financement incitatif.

Les deux premiers points nécessitent des investissements conséquents, environ 6M€ pour le matériel de précollecte (bacs et colonnes) et une estimation à 5,3 M€ l'aménagement des sites, qui reste à affiner.

L'équipement en matériel de précollecte est autofinancé à hauteur de 50% et à couvrir par un emprunt pour l'autre moitié sur 2023 et 2024. Le calendrier de déploiement du projet est lissé jusqu'à 2025, il a débuté sur la fin de l'année 2022, financé par les excédents. En 2023 et 2024, les investissements seront plus soutenus, tant sur les bacs que sur les colonnes, ils ne pourront pas être tenus sans financement extérieur.

Dans l'hypothèse où les banques n'accepteraient pas de suivre SYCLUM dans ce projet, en raison notamment des ratios financiers peu engageants, alors l'équilibre ne tiendrait plus et le projet devrait être reporté, reportant avec lui les économies de fonctionnement attendues.

Le projet d'aménagement des bâtiments devrait quant à lui attendre à minima 2025 pour voir le jour, là aussi en raison de manque de capacité financière.



## Prospective prévisionnelle d'investissement

	Réalisé 2022	RAR 2022	2023	TOTAL 2023	2024	2025	2026
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>1 306 600,00 €</b>	<b>641 350,00 €</b>	<b>3 275 330,00 €</b>	<b>3 858 050,00 €</b>	<b>3 079 300,00 €</b>	<b>8 254 200,00 €</b>	<b>2 395 340,00 €</b>
<b>Dépenses réelles</b>	<b>1 233 800,00 €</b>	<b>641 350,00 €</b>	<b>3 185 400,00 €</b>	<b>3 768 120,00 €</b>	<b>2 996 900,00 €</b>	<b>8 154 000,00 €</b>	<b>2 272 200,00 €</b>
16 - Remboursement capital emprunts	403 100,00 €	- €	548 500,00 €	548 500,00 €	670 500,00 €	939 500,00 €	875 300,00 €
205 - Logiciels	16 600,00 €	11 350,00 €	32 500,00 €	43 850,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €
2031 - Etudes	- €	- €	50 000,00 €	50 000,00 €	20 000,00 €	- €	- €
21 - Divers matériels							
Colonne, bacs jaunes et abris bacs biodéchets	488 600,00 €	425 000,00 €	1 738 400,00 €	2 097 000,00 €	1 866 900,00 €	1 283 200,00 €	358 900,00 €
Matériel informatique et mobilier	36 000,00 €	800,00 €	29 500,00 €	30 300,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €
Tarification incitative	- €	- €	- €	- €	127 500,00 €	375 000,00 €	- €
Autres matériels	114 300,00 €	43 600,00 €	271 500,00 €	322 870,00 €	97 000,00 €	41 300,00 €	23 000,00 €
2313 - Travaux bâtiments	124 500,00 €	20 600,00 €	380 000,00 €	400 600,00 €	- €	5 300 000,00 €	- €
2315 - Travaux voirie	50 700,00 €	140 000,00 €	135 000,00 €	275 000,00 €	200 000,00 €	200 000,00 €	1 000 000,00 €
<b>Dépenses d'ordre</b>	<b>72 800,00 €</b>	<b>- €</b>	<b>89 930,00 €</b>	<b>89 930,00 €</b>	<b>82 400,00 €</b>	<b>100 200,00 €</b>	<b>123 140,00 €</b>
Amortissement subventions	72 800,00 €	- €	89 930,00 €	89 930,00 €	82 400,00 €	100 200,00 €	123 140,00 €
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>810 200,00 €</b>	<b>778 250,00 €</b>	<b>2 541 200,00 €</b>	<b>3 319 450,00 €</b>	<b>3 345 900,00 €</b>	<b>7 987 600,00 €</b>	<b>2 413 100,00 €</b>
<b>Recettes réelles</b>	<b>190 700,00 €</b>	<b>778 250,00 €</b>	<b>1 726 200,00 €</b>	<b>2 504 450,00 €</b>	<b>2 316 700,00 €</b>	<b>6 161 100,00 €</b>	<b>1 085 000,00 €</b>
10 - Dotations	150 600,00 €		136 200,00 €	136 200,00 €	551 700,00 €	629 900,00 €	1 085 000,00 €
13 - Subventions							
Subventions partenaires divers	40 100,00 €	26 000,00 €		26 000,00 €	165 000,00 €	121 200,00 €	- €
Participations extérieures génie civil		151 700,00 €	90 000,00 €	241 700,00 €	100 000,00 €	110 000,00 €	- €
Soulte EPCI		540 550,00 €		540 550,00 €	- €	- €	- €
16 - Emprunts							
Projets collecte	- €	- €	1 500 000,00 €	1 500 000,00 €	1 500 000,00 €	- €	- €
Bâtiments				- €		5 300 000,00 €	
024 - Cessions		60 000,00 €	- €	60 000,00 €	- €	- €	- €
<b>Recettes d'ordre</b>	<b>619 500,00 €</b>	<b>- €</b>	<b>815 000,00 €</b>	<b>815 000,00 €</b>	<b>1 029 200,00 €</b>	<b>1 826 500,00 €</b>	<b>1 328 100,00 €</b>
040 - Amortissements	619 500,00 €		815 000,00 €	815 000,00 €	829 200,00 €	1 040 900,00 €	1 198 100,00 €
021 - Virement de la section de fonctionnement			- €	- €	200 000,00 €	785 600,00 €	130 000,00 €
<b>Excédents antérieurs reportés</b>	<b>1 100 000,00 €</b>	<b>- €</b>	<b>603 600,00 €</b>	<b>603 600,00 €</b>	<b>65 000,00 €</b>	<b>331 600,00 €</b>	<b>65 000,00 €</b>

SYCLUM

784 Chemin de la Déchèterie, 38510 Passins

Tél. : 04 74 80 10 14

Cette prévision budgétaire comprend pour 2023 :

- Le financement des projets qui permettront des réductions de coûts de fonctionnement dès 2024 ;
- La rénovation énergétique du site de Rochetoirin, sous réserve de l'obtention de financement ;
- Les honoraires d'un architecte pour 50 k€ pour les bâtiments mais pas de réalisation avant 2025 ;
- Le versement de la soulte des EPCI (restes à réaliser 2022) ;
- Le recours à un emprunt sur 2 ans :
  - o En 2023 : 1,5 M€ sur 10 ans avec un remboursement anticipé dès 2023,
  - o En 2024 : 1,5 M€ sur 10 ans avec un remboursement anticipé dès 2024 ;
- L'utilisation de l'excédent cumulé pour équilibrer la section.
- Le report des investissements en vue d'instaurer la tarification incitative à 2024 minimum ;
- Le report du projet d'agrandissement de la déchèterie de Porcieu, dans l'attente d'une étude de rationalisation des sites et de financements disponibles à 2026 ;

Sur la fin du mandat, les projets d'aménagement des sites et d'instauration de la tarification incitative sont inscrits, mais nécessitent pour le premier d'affiner le travail effectué avec un programmiste d'une part et de trouver des financements d'autre part ; et pour le deuxième, de travailler en amont sur la volonté politique de financement du service avec les EPCI adhérents.

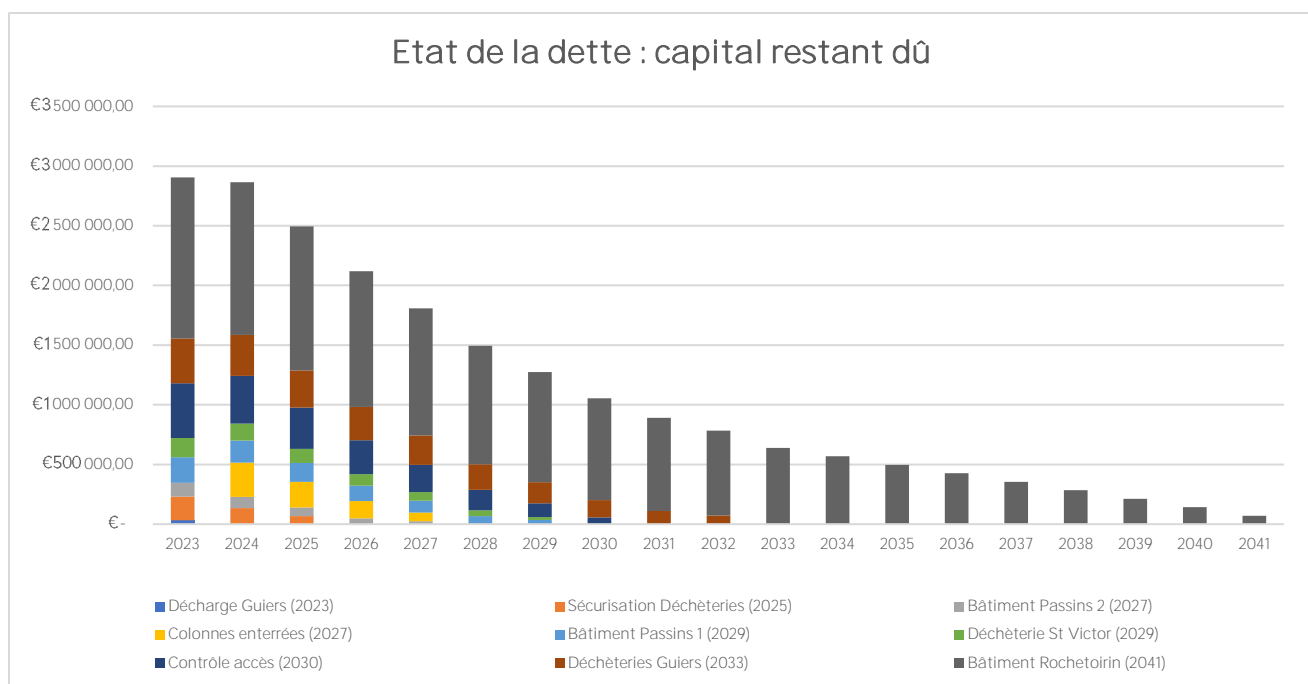
#### IV - ETAT DE LA DETTE

Remboursement capital des emprunts en cours (en k€) :

Capital initial : 5 335	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031
Annuités	403,6	326,8	370,6	374,5	310,3	313,6	219,6	222,2	163,4	106,7
Capital restant dû	3 666	2 904	2 864	2 493	2 119	1 809	1 495	1 275	1 053	890

Les emprunts en cours concernent :

Structure emprunteuse	Objet	Montant initial	Date de fin
SICTOM Morestel	Construction siège	500 000 €	2029
		300 000 €	2027
	Sécurisation des déchèteries	640 000 €	2025
	Colonnes enterrées	730 000 €	2027
	Contrôle accès déchèteries	573 000 €	2030
	Bâtiment Rochetoirin	1 430 000 €	2041
SICTOM Guiers	Décharge	350 000 €	2023
	Déchèteries	500 000 €	2033
SMND	Déchèterie St Victor Cessieu	312 000 €	2029



En faisant appel à deux nouveaux emprunts en 2023 et 2024 pour finaliser le projet « collectes », le montant du remboursement annuel du capital s'élèverait à :

	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033
<b>Capital initial</b>	5 335	1 500	1 500	5 300								
<b>Annuités emprunts en cours</b>	403	398	370	374	310	313	219	222	163	106	107	108
<b>Annuités emprunt 1,5M€ en 2023</b>	-	150	150	150	150	150	150	150	150	150	150	-
<b>Annuités emprunt 1,5M€ en 2024</b>	-	-	150	150	150	150	150	150	150	150	150	150
<b>Annuités emprunt 5,3M€ en 2025</b>				530	530	530	530	530	530	530	530	530
<b>Total annuités</b>	403	548	671	939	875	879	784	787	728	672	672	373
<b>Capital restant dû</b>	3 666	4254	5414	9778	8839	7963	7085	6300	5513	4785	4113	3554



## V - CONCLUSION

---

Les élus de SYCLUM ont choisi de mener un travail collaboratif avec les responsables des EPCI adhérents afin de s'assurer de leurs soutiens politique et financier. Dans cette période inflationniste, la première estimation présentée en décembre 2022 démontrait une augmentation des participations pour 2023, de 7% (correspondant à l'augmentation des bases fiscales) plus d'un point de TEOM, soit un total de +15% (scénario 3).

Il a alors été convenu que SYCLUM présente plusieurs scénarii (voir le détail en annexe 1) :

- Un limité à l'augmentation des bases (scénario 1)
- Un à mi-chemin entre 7 et 15% (scénario 2)

Les élus de SYCLUM ont également souhaité présenter un scénario 0 qui démontre que l'abandon du projet d'optimisation des collectes entraînerait un surcoût immédiat, continu et important jusqu'à la fin du mandat.

Les responsables des EPCI ont retenu à l'unanimité le scénario 1 malgré les alertes maintes fois répétées des élus de SYCLUM. Tout démontre que ce scénario n'assure aucune capacité au syndicat tant au niveau :

1. des investissements indispensables à la maîtrise des coûts de fonctionnement, car les ratios ne sont pas engageant pour les financeurs ;
2. du fonctionnement, car l'usage de 100 % des excédents pour équilibrer la section présente un risque de déficit dès fin 2023 ou au plus tard en 2024 qui aurait des conséquences graves pour le syndicat (mise sous tutelle).

Si l'orientation budgétaire fournit une prévision globale des finances du syndicat, l'élaboration du budget 2023 permettra de définir de manière plus précise les impacts sur les participations des EPCI.

Volontaires pour répondre à la demande expresse des EPCI, les élus de SYCLUM souhaitent avant tout présenter un budget sincère et prudent qui permettra d'assurer le service tout au long de l'année avec une capacité financière suffisante. Ne pas le faire dès 2023 entraînerait le syndicat dans une situation critique et en cascade les EPCI, qui auraient en responsabilité de compenser les pertes. In fine, le contribuable n'aura fait aucune économie, car le prix par habitant en fin de mandat pour les scénarii 2 et 3 est moins élevé que celui du scénario 1 (voir graphique page 17).



## Annexe 1 : Présentation des scénarii

### ✚ Scénario 0 :

Le scénario 0 est le scénario du statu quo. Les élus de SYCLUM ont conscience que le projet de modification des collectes a un coût (investissement et humain). Toutefois à terme, il doit permettre de réduire de manière durable les coûts de fonctionnement, sans compter l'impact environnemental.

Si les élus de SYCLUM ne menaient pas le projet d'équiper les foyers en bacs jaunes, ils devraient tout mettre en œuvre pour densifier les points de collecte en apport volontaire afin de maintenir à minima les performances de tri actuelles. Le projet passerait de 6,1 M€ à 4,3 M€ et nécessiterait tout de même d'avoir recours à un emprunt moindre à hauteur de 1M€ au lieu de 3 M€.

Il faudrait donc s'assurer d'avoir une épargne brute positive dès 2023. Même en faisant l'économie des bacs jaunes en investissement, ce scénario ne permettrait pas d'avancer le projet d'aménagement des bâtiments, ni d'obtenir une capacité d'autofinancement sur d'autres projets avant la fin du mandat.

Impact sur les participations :

2023	2024	2025	2026
+16%	+11,4 %	+ 8%	+1 %

### ✚ Scénario 1 :

Le scénario 1 est le scénario qui colle au plus près de l'inflation tout en conservant les projets du syndicat. Ce scénario réalisé à la demande des EPCI présente plusieurs risques pour SYCLUM :

- Le report de 100% des excédents pour équilibrer la section de fonctionnement avec le risque de les consommer en totalité, avec pour conséquence une forte augmentation en 2024, voire de finir l'exercice en déficit ;
- Une épargne brute qui reste négative qui ne permettrait pas le financement des projets et donc de devoir revenir au scénario 0.

A noter que pour équilibrer la section d'investissement en 2023, une partie du projet collecte (70k€) doit être décalé sur 2024. Les travaux en déchèterie sont suspendus au moins jusqu'à la fin du mandat et le projet d'aménagement des bâtiments est incertain.

Impact sur les participations :

2023	2024	2025	2026
+7,5%	+11,2 %	+ 5,4%	+0,2 %



### ✚ Scénario 2 :

Le scénario 2 vise à retrouver un épargne brute positive en réduisant au maximum l'impact sur les participations des EPCI. Avec une capacité de désendettement à 69 ans sur 2023, cette situation reste fragile pour s'assurer un financement des projets.

A partir de 2024, cette capacité s'améliore, ce qui pourrait être un argument de négociation avec les financeurs (?). Cette simulation ne donne une capacité d'autofinancement au syndicat qu'à partir de 2026 pour de nouveaux projets (aucune amélioration sur les déchèteries d'ici là), mais permet tout de même de mener le projet sur les bâtiments grâce aux ratios positifs.

Impact sur les participations :

2023	2024	2025	2026
+12%	+6,8%	+2,7%	+2,6%

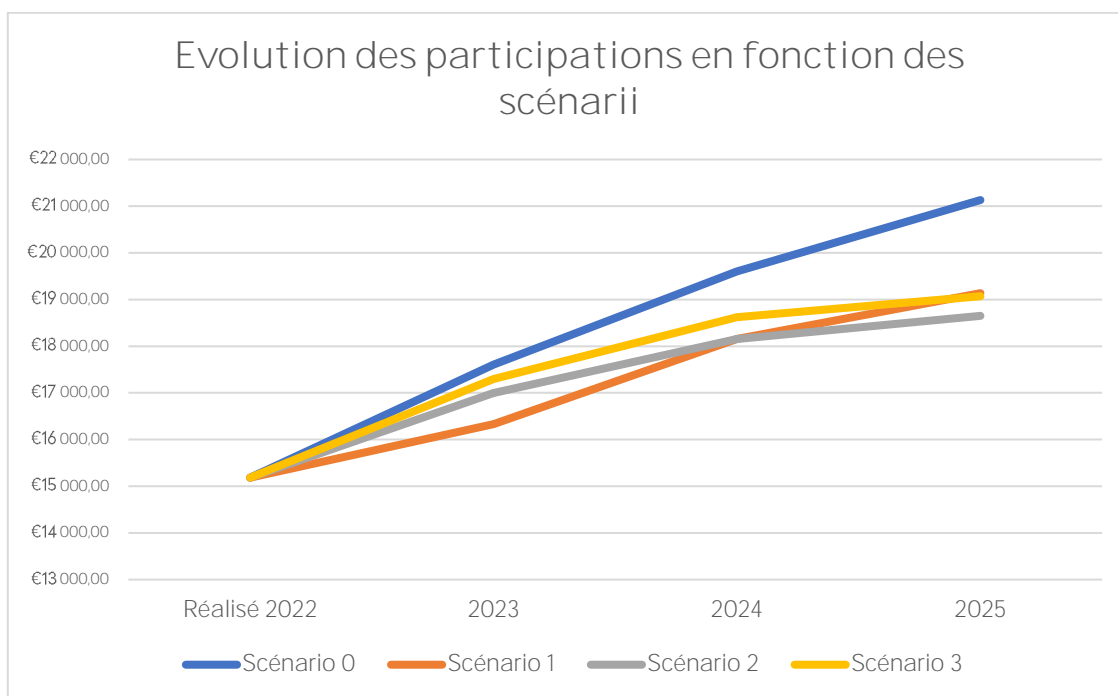
### ✚ Scénario 3 :

Enfin, le scénario 3 présente la situation optimum pour SYCLUM qui vise à obtenir une capacité de désendettement de 12 ans dès 2023.

Cette simulation permet d'autofinancer les travaux de la déchèterie de Porcieu dès 2024, et de conserver le bénéfice de la subvention accordée par l'Etat. L'aménagement des bâtiments peut être envisagé de manière plus sereine grâce à une capacité financière correcte. Elle permet également d'autofinancer d'autres projets en déchèterie qui pourraient être identifiés dans le cadre de l'étude.

Impact sur les participations :

2023	2024	2025	2026
+14%	+7,65 %	+ 2,4%	+0,4 %



## Récapitulatif des scénarii

Scénario 0	Réalisé 2022	2023	2024	2025	2026
Dépenses réelles de fonctionnement	18 887 040,00 €	21 155 200,00 €	21 896 666,00 €	22 437 193,52 €	23 100 414,99 €
Recettes réelles de fonctionnement	18 899 260,00 €	21 224 250,00 €	22 838 066,00 €	24 163 493,52 €	24 305 374,99 €
Epargne brute	12 220,00 €	69 050,00 €	941 400,00 €	1 726 300,00 €	1 204 960,00 €
Epargne nette	- 390 880,00 €	- 429 450,00 €	470 900,00 €	986 800,00 €	529 660,00 €
Capital restant dû	3 666 000,00 €	3 904 000,00 €	5 144 340,00 €	9 513 900,00 €	8 649 600,00 €
Capacité de désendettement		57	5	6	7
Montant des participations demandées	15 184 633,54 €	17 603 650,00 €	19 605 166,00 €	21 130 993,52 €	21 292 874,99 €
Augmentation		15,9%	11,37%	7,78%	0,77%
Scénario 1	Réalisé 2022	2023	2024	2025	2026
Dépenses réelles de fonctionnement	18 887 040,00 €	20 849 300,00 €	20 802 640,00 €	20 853 095,00 €	21 414 532,50 €
Recettes réelles de fonctionnement	18 899 260,00 €	20 242 950,00 €	21 749 440,00 €	22 579 395,00 €	22 619 492,50 €
Epargne brute	12 220,00 €	- 606 350,00 €	946 800,00 €	1 726 300,00 €	1 204 960,00 €
Epargne nette	- 390 880,00 €	- 1 154 850,00 €	276 300,00 €	786 800,00 €	329 660,00 €
Capital restant dû	3 666 000,00 €	4 404 000,00 €	5 144 340,00 €	9 513 900,00 €	8 649 600,00 €
Capacité de désendettement		Incalculable	5	6	7
Montant des participations demandées	15 184 633,54 €	16 327 850,00 €	18 154 240,00 €	19 135 695,00 €	- €
Augmentation		7,5%	11,19%	5,41%	-100,00%
Scénario 2	Réalisé 2022	2023	2024	2025	2026
Dépenses réelles de fonctionnement	18 887 040,00 €	20 849 300,00 €	20 802 640,00 €	20 853 095,00 €	21 414 532,50 €
Recettes réelles de fonctionnement	18 899 260,00 €	20 912 950,00 €	21 749 440,00 €	22 093 795,00 €	22 589 592,50 €
Epargne brute	12 220,00 €	63 650,00 €	946 800,00 €	1 240 700,00 €	1 175 060,00 €
Epargne nette	- 390 880,00 €	- 484 850,00 €	276 300,00 €	301 200,00 €	299 760,00 €
Capital restant dû	3 666 000,00 €	4 404 000,00 €	5 144 340,00 €	9 513 900,00 €	8 649 600,00 €
Capacité de désendettement		69	5	8	7
Montant des participations demandées	15 184 633,54 €	16 997 850,00 €	18 154 240,00 €	18 650 095,00 €	19 139 092,50 €
Augmentation		11,9%	6,80%	2,73%	2,62%
Scénario 3	Réalisé 2022	2023	2024	2025	2026
Dépenses réelles de fonctionnement	18 887 040,00 €	20 849 300,00 €	20 802 640,00 €	20 853 095,00 €	21 414 532,50 €
Recettes réelles de fonctionnement	18 899 260,00 €	21 215 100,00 €	22 219 440,00 €	22 513 795,00 €	22 589 592,50 €
Epargne brute	12 220,00 €	365 800,00 €	1 416 800,00 €	1 660 700,00 €	1 175 060,00 €
Epargne nette	- 390 880,00 €	- 182 700,00 €	746 300,00 €	721 200,00 €	299 760,00 €
Capital restant dû	3 666 000,00 €	4 404 000,00 €	5 144 340,00 €	9 513 900,00 €	8 649 600,00 €
Capacité de désendettement		12	4	6	7
Montant des participations demandées	15 184 633,54 €	17 300 000,00 €	18 624 240,00 €	19 070 095,00 €	19 139 092,50 €
Augmentation		13,9%	7,65%	2,39%	0,36%



